

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1960

7 août 2012

### SOMMAIRE

Batata S.A. ....	94043	Sivalence S.A. - SPF .....	94055
Blue Colibri Capital .....	94056	Sival International S.A. ....	94054
Brintin Invest S.A. ....	94034	Sival International S.A. ....	94055
C & M Holding S.A. ....	94069	Slif S.à r.l. ....	94055
Commercial Real Estate Loans Holding S.A. ....	94073	Slif S.à r.l. ....	94055
Fissler A.G. ....	94038	SMHBV S.à r.l. ....	94056
Grosvenor French Retail Investments S.A. .....	94039	Sofigest .....	94055
Gsainvest S.A., SPF .....	94039	Soft Invest Holding S.A. ....	94056
Herald Bramsche S.à r.l. ....	94040	Sogetoil S.A. ....	94068
HQ Trust Investment SICAV-SIF .....	94040	Solifin International S.A. ....	94069
Josten.Lu S.A. ....	94038	Sonogest S.à r.l. ....	94054
KoSa Foreign Holdings S.à r.l. ....	94034	Sorgrel S.A. ....	94069
KoSa Luxembourg Capital S.à r.l. ....	94037	Spellini Sàrl .....	94069
KoSa US Investments S.à r.l. ....	94037	Spirit Properties S.A. ....	94069
LS Alloys Trading S.à r.l. ....	94034	Südliche Grüne Energie A.G. ....	94069
Lucimo .....	94041	Summerwind S.A. ....	94072
Mainio Vire S.à r.l. ....	94041	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	94072
Sagarmatha S.A. ....	94041	Syllia Investments S.A. ....	94072
Sailus S.A. ....	94041	Third Millennium Finance S.A. ....	94073
Sailus S.A. ....	94042	TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l. ....	94079
Sailux S.A. ....	94042	Tinar Holding S.à r.l. ....	94079
Sainternational S.A. ....	94042	Tinar Holding S.à r.l. ....	94080
Saint-Gobain Abrasives S.A. ....	94042	TMC Consult S.A. ....	94080
Sami-Bau G.m.b.H. ....	94042	Trade Receivables Investment Vehicle Sàrl .....	94073
Sami-Bau G.m.b.H. ....	94043	Troc Europe S.A. ....	94078
Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A. ....	94054	Tumavero Holding S. à r. l. ....	94080
Seven Mills S.A. ....	94054	Tumavero Holding S. à r. l. ....	94080
SIACI & PARTNERS Luxembourg .....	94054	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A. ....	94079
		Tyrol Acquisition 1 S.à r.l. ....	94079

**KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 23.626.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 29 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012083792/20.

(120118227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**LS Alloys Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Brintin Invest S.A.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Brintin Invest S.A., avec siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 162.263 constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2216 du 20 septembre 2011 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A Comparu:

LS Alloys, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B.82.463, ici représentée par Monsieur Stéphane BLAISE, administrateur de sociétés, demeurant à B-6666 Houffalize, 1D, rue de la Grève, Wibrin (Belgique), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, agissant comme actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, laquelle a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination sociale de la société de Brintin Invest S.A. en LS Alloys Trading S.à r.l.
3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.
4. Nomination pour une durée indéterminée des gérants de la société.
5. Modification subséquente des statuts de la Société, suivant projet en annexe, afin de refléter le changement de forme, de l'objet de dénomination et la modification du capital social.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en LS Alloys Trading S.à r.l.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 décembre 2011.

#### *Répartition des parts sociales*

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital sont toutes détenues par l'associé unique LS Alloys, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B.82.463.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Stéphane BLAISE, administrateur de sociétés, né à Malmédy (B), le 7 avril 1970, demeurant à B-6666 Houffalize, 1D, rue de la Grève, Wibrin (Belgique) et
2. Monsieur Luc MIGNON, administrateur de sociétés, né à Fontanille (B), le 5 mai 1965, demeurant à B-6740 Fratin, 29, rue Saint-Lambert (Belgique).

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de chacun des gérants.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et de dénomination et la modification du capital social.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LS Alloys Trading S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet dans tous les pays, l'importation et l'exportation, le négoce et le courtage, de produits miniers et métaux et de ferroalliages, et en général de tous outillages, matériels et matériaux divers.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ayant une identité identique, semblable ou apparentée. Elle pourra aussi travailler comme intermédiaire dans les domaines précités, accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, seule ou avec d'autres pour son propre compte ou pour compte de tiers.

La société peut en outre exercer toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exercice ou la promotion.

La société pourra participer dans toutes les entreprises étrangères ou luxembourgeoises à condition que ces entreprises suivent un objet similaire à celui de la société ou si une telle participation favorise l'exercice ou la promotion de son objet social.

Elle pourra exercer ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. De même, elle pourra établir des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect et à ses actionnaires tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane BLAISE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 juillet 2012. Relation GRE/2012/2428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083545/151.

(120118687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.162.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 29 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012083793/20.

(120118226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.020.184.425,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 29 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012083794/20.

(120118225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Josten.Lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 53.613.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 2. April 2012*

1) Die Generalversammlung nimmt die neue Adresse des Verwaltungsratsmitgliedes und Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn André JOSTEN zur Kenntnis. Diese lautet nunmehr wie folgt: B-4760 Büllingen, Mürringen, Pannegasse 12.

2) Die Generalversammlung beschließt, rückwirkend zum 16. Mai 2007, die Mandate zweier Verwaltungsratsmitglieder, für eine Dauer von 6 Jahren, zu verlängern und zwar:

- Herr André JOSTEN, Konferenzdolmetscher, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Mürringen, Pannegasse 12, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrats;

- Frau Ingrid JODOCY, Rechtsanwältin, wohnhaft in B-4771 Amel, Valender 21, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden am 16. Mai 2013.

3) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 16. Mai 2007, Frau Renate GERVINK, Unternehmerin, geboren am 2. Juli 1962 in Nordhorn (Deutschland), wohnhaft in B-4760 Mürringen, Pannegasse 12, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Ihr Mandat endet am 16. Mai 2013.

4) Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, die Gesellschaft „EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.“, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, unter der Nummer B 82.530, mit Sitz in L-1617 Luxemburg, rue de Gasperich 66, von ihrem Mandat als Kommissar der Gesellschaft abuberufen.

5) Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, FN-SERVICES S.à r.l., Matrikel: 1989 2430 352, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, unter der Nummer B 92.183, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, zum Kommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Das Mandat des Kommissars endet am 16. Mai 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 9. Juli 2012.

Für JOSTEN.LU S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012083785/32.

(120118571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Fissler A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Madame Friederike FISSLER-PECHTL, Rechtsanwältin, demeurant au 189, Hauptstrasse, D-55743 Idar-Oberstein, Allemagne, Président;

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012083678/21.

(120118561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 28 juin 2012, les décisions suivantes:

- Nommer M. Giles Henry Wintle, né le 29 janvier 1973 à Pembury, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;

- Renouveler les mandats pour une période de 6 ans:

\* M. Jean Bodoni;

\* M. James Gilles Raynor;

\* GFM (CE) S.A.

- Reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:

\* M. James Raynor;

\* M. Frederik Foussat;

\* M. Jean Bodoni;

\* M. Simon Hauxwell;

\* M. Herman Moors;

\* GFM (CE) S.A.; et

\* M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083691/27.

(120118045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Gsainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.276.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2012*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur avec effet au 27 juin 2012.

- Madame Rosalba BARRETTA, employée privée, née le 3 janvier 1971 à Marsala, Italie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, avec effet au 27 juin 2012 et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083719/15.

(120118565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.894.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 26 juin 2012:

- que Monsieur David Turner, né le 9 janvier 1969 à Dunstable, Royaume Uni et demeurant au 2 Haywood Road, Bromley, Kent, BR2 9RQ, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012.

- que Monsieur Carl Solomon White, né le 15 octobre 1979 à Londres, Royaume Uni et demeurant au 28 Broughton Road, N3 3EN, Londres, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Administrateur de la Société avec effet au 26 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil d'administration est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- John Sutherland
- Carl White

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083728/24.

(120118383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**HQ Trust Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.167.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 13 juin 2012:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui approuvera le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012:

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, Administrateur et Président
- Monsieur Bernhard OBERHOFER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Monsieur Franck SARRAZIN en tant qu'Administrateur avec effet au 5 juin 2012 et de la cooptation de Monsieur Eric FEYEREISEN à la même date. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Eric Feyereisen comme nouvel Administrateur du fonds pour la période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui approuvera le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 sous réserve du «nihil obstat» de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société pour l'exercice de 2012.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Administrateurs:*

- Monsieur Dr. Pierre-Marie VALENNE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Bernhard OBERHOFER, 17, Am Pilgerrain, D-61342 Bad Homburg
- Monsieur Eric FEYEREISEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083742/32.

(120118421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Lucimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.707.

---

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A. est le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083814/11.

(120118563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.510,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

---

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 3 juillet 2012 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Julian Barenfanger demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP – Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Justin Leong de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.
- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Philipp Schwalber

Mr Julian Barenfanger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012083826/20.

(120117944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sagarmatha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.553.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083998/9.

(120117972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sailus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.868.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sailus S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2012083999/11.

(120118315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sailus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 73.868.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 26 juin 2012*

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an pour l'audit des comptes au 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour *Sailus S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012084000/15.

(120118394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sailux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 44.793.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084001/9.

(120118667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 6.491.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Gouguet

Directeur Financier

Référence de publication: 2012084002/11.

(120118119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sainternational S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 49.849.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084003/9.

(120118666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sami-Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9091 Ettelbrück, 1A, rue Michel Weiler.  
R.C.S. Luxembourg B 106.868.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084004/10.

(120118704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sami-Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9091 Ettelbrück, 1A, rue Michel Weiler.

R.C.S. Luxembourg B 106.868.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084005/10.

(120118705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Batata S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 169.978.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on September 1<sup>st</sup>, 1946, residing at 15 El Maraashli Street, Zamalek, Cairo, Egypt, here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 24<sup>th</sup>, 2012;

2) Mr Emad El Din Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on September 28<sup>th</sup>, 1960, residing at 40 B Mohamed Mazhar Street, Zamalek, Cairo, Egypt, here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 24<sup>th</sup>, 2012;

3) Mr Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on March 16<sup>th</sup>, 1956, residing at 4 Hassan Sabry Street, Zamalek Kasr El Nile, Cairo, Egypt, here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 24<sup>th</sup>, 2012;

4) Mr Sherif Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on November 27<sup>th</sup>, 1950, residing at 15 El Maraashli Street, Zamalek, Cairo, Egypt, here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 24<sup>th</sup>, 2012; and

5) Mr Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on August 1<sup>st</sup>, 1947, residing at 29 Ahmed Hishmat Street, Zamalek Kasr El Nile, Cairo, Egypt, here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 24<sup>th</sup>, 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BATATA S.A." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) consisting of one hundred (100) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1000) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Preferential shares can be issued according to Article 44 of the Companies Law.

**Art. 7. Compartments.** The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

**Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or

represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 11 a.m. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 9. General Meetings of Holders of Shares Relating to a Specific Compartment.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company could not attend at general meetings of any other Compartment.

Unless otherwise provided herein or in the resolutions creating the Compartments, the provisions of Article 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

**Art. 10. Directors.** The Company shall be managed by a one director (in case there is a single shareholder) or more directors (board of directors composed of three members at least) who need not be shareholders of the Company. In case of several directors, the board of directors shall be composed of at least one A director and one B director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be reelected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 13. Corporate Signature.** The Company will be bound either by the sole signature of the sole director or in case there exists a board of directors by (i) the joint signature of two A directors or (ii) the joint signature of one A director and one B director or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers or an advisory board which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 15. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

**Art. 16. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

**Art. 18. Financial Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 19. Profits.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The directors may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association or by the conditions applicable to a Compartment.

**Art. 20. Liquidation of Compartments.** Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company without prejudice to any contrary condition applicable to the Compartment.

**Art. 21. Liquidation of the Company.** The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

**Art. 22. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall exceptionally be held in June 2013.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Mr Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, prenamed, . . . . .	20 shares;
2) Mr Emad El Din Ahmed Saleh EL IBIARY, prenamed, . . . . .	20 shares;
3) Mr Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, prenamed, . . . . .	20 shares;
4) Mr Sherif Ahmed Saleh EL IBIARY, prenamed, . . . . .	20 shares;
5) Mr Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, prenamed, . . . . .	20 shares;
Total: . . . . .	100 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

*Decision of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at five (5).

2. Are appointed as A directors of the Company:

- Mr Paolo PANICO, director, born in Vercelli (Italy) on December 1<sup>st</sup>, 1970, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and

- Mrs Catherine DOGAT, director, born in Thionville (France) on May 1<sup>st</sup>, 1974, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Are appointed as B directors of the Company:

- Mr Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on September 1<sup>st</sup>, 1946, residing at 15 El Maraashli Street, Zamalek, Cairo, Egypt;

- Mr Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on August 1<sup>st</sup>, 1947, residing at 29 Ahmed Hishmat Street, Zamalek Kasr El Nile, Cairo, Egypt; and

- Mr Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, born in Monofiya (Egypt) on March 16<sup>th</sup>, 1956, residing at 4 Hassan Sabry Street, Zamalek Kasr El Nile, Cairo, Egypt.

3. The terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2017.

4. The registered address of the Company is 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same parties and in case of inconsistencies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 1<sup>er</sup> septembre 1946, demeurant au 15 El Maraashli Street, Zamalek, le Caire, Egypte, ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2012;

2) Monsieur Emad El Din Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 28 septembre 1960, demeurant au 40 B Mohamed Mazhar Street, Zamalek, le Caire, Egypte, ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2012;

3) Monsieur Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 16 mars 1956, demeurant au 4 Hassan Sabry Street, Zamalek Kasr El Nile, le Caire, Egypte, ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2012;

4) Monsieur Sherif Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 27 novembre 1950, demeurant au 15 El Maraashli Street, Zamalek, le Caire, Egypte, ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2012;

et

5) Monsieur Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 1<sup>er</sup> août 1947, demeurant au 29 Ahmed Hishmat Street, Zamalek Kasr El Nile, le Caire, Egypte, ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «BATATA S.A.» (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions

de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Les succursales ou les autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

**Art. 7. Compartiments.** Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers.

Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

**Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, au dernier jour ouvrable du mois de juin à 11 heures. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 9. Assemblée Générale des Détenteurs d'Actions Rattachées à un Compartiment Déterminé.** Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ne pourront pas participer aux assemblées générales d'un autre Compartiment.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, où dans les résolutions créant les Compartiments, les dispositions de l'Article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

**Art. 10. Administrateurs.** La Société sera administrée par un administrateur unique (au cas où la société a seulement un actionnaire unique) ou par un conseil d'administration (composé de trois membres au moins) qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. En cas de plusieurs administrateurs, le conseil d'administration sera composé d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'admini-

nistration et celles des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13. Pouvoir de Signature.** La Société sera engagée soit par la seule signature de l'administrateur unique ou au cas où il existe un conseil d'administration par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants ou un advisory board qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion de, les avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société

conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

**Art. 17. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

**Art. 18. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Profits.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués à la Société.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés, par les présents statuts ou par les conditions applications au Compartiment.

**Art. 20. Liquidation des Compartiments.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société, sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment.

**Art. 21. Liquidation de la Société.** La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 22. Droit Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu exceptionnellement en juin 2013.

*Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Monsieur Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, prénommé, . . . . .	20 actions;
2) Monsieur Emad El Din Ahmed Saleh EL IBIARY, prénommé, . . . . .	20 actions;
3) Monsieur Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, prénommé, . . . . .	20 actions;
4) Monsieur Sherif Ahmed Saleh EL IBIARY, prénommé, . . . . .	20 actions;
5) Monsieur Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, prénommé, . . . . .	20 actions;
Total: . . . . .	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

*Décisions des l'actionnaire*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).
2. Sont nommés comme administrateurs de catégorie A de la Société:
  - Monsieur Paolo PANICO, gérant d'entreprises, né à Vercelli (Italie) le 1<sup>er</sup> décembre 1970, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
  - Madame Catherine DOGAT, gérante d'entreprises, née à Thionville (France) le 1<sup>er</sup> mai 1974, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
 Sont nommés comme administrateurs de catégorie B de la Société:
  - Monsieur Adel Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 1<sup>er</sup> septembre 1946, demeurant au 15 El Maraashli Street, Zamalek, le Caire, Egypte;
  - Monsieur Mohamed Atef Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 1<sup>er</sup> août 1947, demeurant au 29 Ahmed Hishmat Street, Zamalek Kasr El Nile, le Caire, Egypte; et
  - Monsieur Saleh Ahmed Saleh EL IBIARY, entrepreneur, né à Monofiya (Egypte) le 16 mars 1956, demeurant au 4 Hassan Sabry Street, Zamalek Kasr El Nile, le Caire, Egypte.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017.
4. Le siège social de la Société est établi au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2012. LAC/2012/30900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083531/598.

(120118248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084009/9.

(120118809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Seven Mills S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.740.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084011/10.

(120118357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**SIACI & PARTNERS Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.395.

---

Les comptes de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012084012/11.

(120118355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sival International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084017/9.

(120117995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sonogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.564.

---

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 9 juillet 2012 et à une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2012, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Nomination d'un nouveau gérant:

\* Madame Christine Gomes, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée illimitée, en remplacement de Messieurs Patrick Meunier et Patrick Houbert.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012084032/14.

(120118392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sival International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.473.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012084018/9.

(120117996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Sivalence S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 18.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084019/10.

(120118350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Slif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 116.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084021/10.

(120118609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Slif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 116.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084022/10.

(120118610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Sofigest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.  
R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 833 du 14 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1941 du 17 octobre 2006 et en date du 29 février 2008, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1013 du 24 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIGEST

Société à responsabilité limitée

Le gérant

Référence de publication: 2012084028/17.

(120118601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**SMHBV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.700.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084025/10.

(120118239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Soft Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 71.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084029/9.

(120118621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Blue Colibri Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 169.982.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Collin Schmitz-Valckenberg, born on 17 February 1976 in Essen, Germany, residing in Monaco (98000) at 31-33 avenue des Papalins, passport number 9514089684, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 June 2012,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object**

**Art. 1. Corporation.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares below a company in the form of a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "BLUE COLIBRI CAPITAL"

**Art. 2. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as "associé commandite gérant (managing general partner) of one or several partnership(s) limited by shares.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, note, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitations, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500.-) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 7. Shares.** The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Incorporation or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

### Chapter III. Management

**Art. 9. Manager(s).** The Company shall be managed by one or several managers ("gérants"), who may but are not required to be shareholders of the Company.

In case of plurality of managers, the managers shall form together the board of managers (the "Board of Managers"), being the corporate body in charge of the Company's management and representation.

The use of the term "the manager(s)" in these Articles of Incorporation shall refer to the Board of Managers or to the sole manager as applicable.

The manager(s) will be appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, who will determine their number, the duration of their mandate and their remuneration, if any. The manager(s) is(are) eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Company may have several classes of managers. The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

**Art. 10. Powers of the manager(s).** The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by these Articles of Incorporation or by the Laws to the shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the manager(s).

**Art. 11. Delegation of powers - Representation of the Company.** The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the individual signature of the sole manager in case the Company has only one manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s) but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary"). The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence, or if no chairman has been appointed, the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers shall also be convened if any two (2) of its members so require.

A written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of urgency, in which case the nature and motives of the urgency shall be mentioned in the notice.

The written notice shall be transmitted in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication allowing for the transmission of a written text. The written notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

This notice may be waived by consent of each member of the Board of Managers in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication allowing for the transmission of a written text.

Furthermore, no such written notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting, and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least half (1/2) of its members are present or represented.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The Chairman shall not have a casting vote.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by facsimile, email or any other similar means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling all the persons participating in the meeting to simultaneously communicate with each other, and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. Such participation is deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Resolutions of the manager(s) - Minutes.** The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be held at the registered office of the Company and signed by the managers attending, or the Chairman of the meeting if a chairman has been appointed. If a Secretary has been appointed, he/she shall also sign the minutes. Any proxies will remain attached thereto.

If the Company has only one manager, the resolutions of the sole manager shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if the Company has several managers.

**Art. 14. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the managers(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the object of the Company.

**Art. 15. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' liability - Indemnification.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 17. Powers of the shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles of Incorporation. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles of Incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles of Incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing, and signed by the sole shareholder.

**Art. 18. Annual general meeting.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

**Art. 19. Place of general meetings.** General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of general meetings.** The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceeding.** A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

**Art. 23. Vote.** Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles of Incorporation.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

**Art. 24. Amendment of the Articles of Incorporation.** At any general meeting of shareholders convened for the purpose of amending these Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

If the Company has only one shareholder, these Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the sole shareholder.

Resolutions of the general meeting of shareholders changing the nationality of the Company may only be adopted at unanimity of the shareholders of the Company.

**Art. 25. Minutes.** The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so and shall be kept at the registered office of the Company.

**Art. 26. Copies or Extract of minutes of meetings and Written resolutions.** Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if the Company has several managers.

## Chapter V. Supervision

**Art. 27. Supervision of the Company.** The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors ("commissaires aux comptes"). When the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditors need not to be shareholders themselves.

When, according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an authorized independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), the appointment of a statutory auditor ceases to be mandatory, and the business of the Company and its financial situation shall be reviewed by one or more authorized independent auditors.

The statutory or independent auditor(s), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the authorized independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

## Chapter VI. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 28. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

**Art. 29. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 30. Allocation of results.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve shall cease to be compulsory as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company. This allocation shall again be compulsory if the reserve falls below such ten per cent.

In case of a capital reduction, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not go below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

The general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles of Incorporation, and (iii) the statutory auditor of the Company, if any, or the authorized independent auditor, as applicable, has stated in his/her report to the manager(s) that the first two conditions have been satisfied.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) subject to any legal provisions regarding the inalienability of the capital of the Company and of the Legal Reserve.

## Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital of the Company.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s), or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VIII. Matters not provided

**Art. 32. Matters not provided.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

### *Subscription and Payment*

The shares of the Company have been subscribed by Mr. Collin Schmitz-Valckenberg, prenamed, as represented, as follows:

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred EURO (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating sole shareholder, representing the entire capital of the Company and considering himself as duly convened, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office at 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to set the number of managers of the Company at two (2) for an undetermined period.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Collin Schmitz-Valckenberg, born on 17 February 1976 in Essen, Germany, residing in 98000 Monaco, 31-33 avenue des Papalins;
- Mr. Eric Gilson, born on 25 September 1971 in Libramont, Belgium, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person(s), the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Collin Schmitz-Valckenberg, né le 17 février 1976 à Essen, Allemagne, résidant à Monaco (98000), 31-33 avenue des Papalins, passeport numéro 9514089684, ici représenté by Mr. Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'un pouvoir, donné à Luxembourg le 26 Juin 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Durée, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . La Société.** Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «BLUE COLIBRI CAPITAL».

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) gérants.

Dans l'hypothèse où le(s) gérants estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) gérant(s).

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition de participation au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société quelle que soit sa forme ainsi que la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant que associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financiers ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12,500.-) divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12,500.-) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'(des) associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois, pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé.** La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance

**Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants forment ensemble le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), l'organe social en charge de la gestion et de la représentation de la Société.

L'utilisation du terme «le(s) gérant(s)» réfère au Conseil de Gérance ou au gérant unique selon le cas.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat et leur éventuelle rémunération. Le ou les gérants peuvent être renommés et sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les cas.

L'(les) associé(s) ne participe(nt) pas, ni n'interfère(nt) avec la gestion de la Société.

La Société peut avoir plusieurs classes de gérants. Notamment, les associés pourront qualifier les gérants nommés de gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

**Art. 10. Pouvoirs du(des) gérant(s).** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés ou à l'associé, selon les cas, relèvent de la compétence des gérants.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Les gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant unique, si la Société ne compte qu'un seul gérant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront.

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence ou si aucun président n'a été nommé, le Conseil de Gérance peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

La convocation sera transmise par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Cette convocation écrite indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

En outre, il pourra être passé outre à cette convocation écrite si tous les gérants sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et permettant une participation effective à la réunion. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 13. Résolutions du(des) gérant(s) - Procès verbaux.** Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être consignées par écrit. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront conservés au siège social de la Société et signés par les gérants présents, ou par le Président de la séance si un président a été désigné. Si un Secrétaire a été nommé, il signera également le procès verbal. Les procurations y resteront annexées.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant, les résolutions du gérant unique seront inscrites sur un procès verbal ou consignées par écrit.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants agissant conjointement, si la Société compte plusieurs gérants.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'(des) associé(s), les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra(devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra(pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé(s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Le(s) gérant(s) est(sont) uniquement responsable(s) de l'accomplissement de ses(leurs) devoirs.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 17. Pouvoirs des associés.** Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission

d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Dans la mesure où cela est applicable et lorsque les termes «associé unique» ne sont pas expressément mentionnés dans ces Statuts, toute référence à l'«assemblée générale des associés» dans ces Statuts doit s'interpréter comme étant une référence à l'«associé unique».

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront inscrites sur un procès verbal ou consignées par écrit, et signées par l'associé unique.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

**Art. 19. Lieux des assemblées générales.** Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

**Art. 20. Convocation aux assemblées générales.** Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

**Art. 23. Vote.** Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

**Art. 24. Modification des Statuts.** Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, les présents Statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'associé unique.

Les résolutions d'assemblée générale des associés visant à changer la nationalité de la Société peuvent seulement être prises à l'unanimité des associés de la Société.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Le bureau de toute assemblée générale des associés établira les procès-verbaux des assemblées générales, qui doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés qui en font la demande.

**Art. 26. Copie ou extraits des procès-verbaux.** Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement si la Société a plusieurs gérants.

### Chapitre V. Supervision

**Art. 27. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Lorsque la Société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société doivent être vérifiées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes n'ont pas besoin d'être associés eux-mêmes.

Lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, la nomination d'un commissaire aux comptes n'est plus nécessaire et les affaires de la Société et sa situation financière doivent être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

L'assemblée générale des associés ou, selon les cas, l'associé unique, nomme le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou le (s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s), en fixant la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale de l'(des) associé (s), sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

### Chapitre VI. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 28. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 29. Approbation des comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 30. Distribution des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société, mais reprend du moment que ce montant est entamé.

En cas de réduction du capital social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion de sorte qu'elle ne descende pas en dessous de dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice social suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

L'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices engrangés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents, et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, s'il y en a un, ou le réviseur d'entreprises agréé, selon les cas, a considéré dans son rapport au(x) gérant(s), que les deux premières conditions ont été satisfaites.

La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés par une résolution de l'associé (des associés), sous réserve de toutes dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital de la Société et de la Réserve Légale.

### Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par le ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VIII. Dispositions générales

**Art. 32. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par M. Collin Schmitz-Valckenberg, pré-qualifié, tel que représenté, entièrement payée en numéraire, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12,500.-) est en ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital de la Société et se considérant dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2) pour une période indéterminée.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant gérant de la Société:

- M. Collin Schmitz-Valckenberg, né le 17 février 1976 à Essen, Allemagne, résidant à 98000 Monaco, 31-33, avenue des Papalins;
- M. Eric Gilson, né le 25 septembre 1971 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juillet 2012. LAC/2012/31503. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083540/677.

(120118287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

### **Sogetoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 153.830.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084030/9.

(120118553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Solifin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIFIN INTERNATI<sup>O</sup>NAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012084031/11.

(120119016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Sorgrel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 45.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084033/9.

(120118618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Spellini Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3652 Kayl, 59, rue du Mont Saint-Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 75.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084034/9.

(120117976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Spirit Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 104.015.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084035/10.

(120118358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Südliche Grüne Energie A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 163.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012084040/10.

(120118193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**C & M Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.832.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-six of June;

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of C & M HOLDING S.A. (in liquidation) (the "Company"), a public limited company ("société anonyme"), having previously its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch, on November 28<sup>th</sup>, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 206 of 1992, registered to the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and number 38.832.

The Company has been put into liquidation pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 540 of March 23, 2011.

The Meeting is opened with Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman designates as secretary Ms Hannelore RIVIERES, trainee, residing professionally at Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Mrs. Céline TORMEN, employee, residing professionally at Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder represented by a proxy dated on 8 June 2012 and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by the proxy, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxy of the shareholder after having been signed by the appearing parties and the notary will remain attached to the present deed for registration purposes;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented at the present Meeting and the shareholder represented declares that he have had notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting;

III. The present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Domiciliation of the registered office of the Company to L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper with immediate effect;

2. Appointment of Mr. Rob ENGELBERT as new liquidator of the Company with immediate effect;

3. Definition of the powers of the liquidator;

4. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders unanimously decide on the following:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to domicile the registered office of the Company to L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper with immediate effect.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to appoint as new liquidator of the Company Mr. Rob ENGELBERT (the "Liquidator"), having his professional address at Wilhelminasingel, 103, 6201 BM Maastricht, Netherlands with immediate effect.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies, as amended dated 10 August 1915 (the "Law").

The Liquidator shall draft a statement of the corporate assets and liabilities of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities and for a fixed period of time.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business, the Chairman closed the Meeting.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de actionnaire unique de la société anonyme C & M HOLDING S.A. (en liquidation), ayant précédemment eu son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, le 28 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 de 1992, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.832.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 23 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Hannelore RIVIERES, stagiaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutatrice Mademoiselle Céline TORMEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que

I. L'actionnaire unique est représenté par procuration datée du 8 juin 2012 et le nombre d'actions détenu par lui eux est inscrit sur une liste de présence signée par le mandataire, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que la procuration de l'actionnaire, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente Assemblée, et l'actionnaire unique représenté déclare avoir été informé préalablement de l'ordre du jour de cette Assemblée;

III. La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut, par conséquent, délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

1. Domiciliation du siège social de la Société à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper avec effet immédiat;
2. Nomination de Monsieur Rob ENGELBERT en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat;
3. Définition des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

Les points à l'ordre du jour ayant été exposés à l'Assemblée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de domicilier le siège social de la Société à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau liquidateur de la Société Monsieur Rob ENGELBERT (le «Liquidateur»), résidant professionnellement à Wilhelminasingel, 103, 6201 BM Maastricht, Pays-Bas, avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société. Vis à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente clôt l'Assemblée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAYER, H. RIVIERES, C. TORMEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29884. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083552/126.

(120118065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Summerwind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.600.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juillet 2012*

1. M. Axel BAUER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUMMERWIND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012084042/14.

(120118025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084043/10.

(120118772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Syllia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012084044/10.

(120118501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Third Millennium Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012084047/12.

(120118413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Trade Receivables Investment Vehicle Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 165.220.

—  
Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084048/10.

(120118451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Commercial Real Estate Loans Holding S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.767.

—  
In the year two thousand and twelve, on the third day of July.

Before the undersigned, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Commercial Real Estate Loans S.C.A, a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of the Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157337, represented by its general partner, Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a public company limited by shares (société anonyme), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of the Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157 317, acting for its compartment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1 and for its compartment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1, here represented by Ms. Julia Journée, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Commercial Real Estate Loans Holding S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157767, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 803 (page 38508) on 23 April 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation (the "Company").

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 67 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société anonyme shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

For the sake of completeness, it is further specified that the Company has currently 31,000 (thirty-one thousand) shares outstanding, of which 15,500 (fifteen thousand five hundred) are held by the Commercial Real Estate Loans S.C.A. acting for its compartment Commercial Real Estate Loans S.C.A. - CRE Senior 1 (the "Sub-Fund One") and of which the

remaining 15,500 (fifteen thousand five hundred) are held by the Commercial Real Estate Loans S.C.A. acting for its compartment Commercial Real Estate Loans S.C.A. - AXA CRE Senior 1 (the "Sub-Fund Two").

#### *I. Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 15,500 Euros (fifteen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 31,000 Euros (thirty-one thousand Euros) to 46,500 Euros (forty six thousand five hundred Euros) by issuing 15,500 (fifteen thousand five hundred) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder acting for its compartment Commercial Real Estate Loans S.C.A.- AXA CRE Senior 2 declares to subscribe to the ownership of the New Shares and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash, to be entirely allocated to the Company' share capital. The proof that the contribution in cash of an amount of 15,500 Euros (fifteen thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

#### *II. Resolution*

The Sole Shareholder decides to implement tracking share classes and reallocate the 46,500 (forty six thousand five hundred) shares of the Company to three different tracking share classes:

- 15,500 (fifteen thousand five hundred) Class A tracking shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each tracking the compartment CRE Senior 1 of the Company (the "Sub-Holding One") held by Sub-Fund One;
- 15,500 (fifteen thousand five hundred) Class B tracking shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each tracking the compartment AXA CRE Senior 1 of the Company AXA CRE Senior 1 (the "Sub-Holding Two") held by Sub-Fund Two; and,
- 15,500 (fifteen thousand five hundred) Class C tracking shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each tracking the compartment AXA-CRE Senior 2 of the Company AXA-CRE Senior 2 (the "Sub-Holding Three") held by the Commercial Real Estate Loans S.C.A. acting for its compartment Commercial Real Estate Loans S.C.A. - AXA-CRE Senior 2 (the "Sub-Fund Three").

#### *III. Resolution*

As a consequence of the decision here-above, the Sole Shareholder decides to amend the Articles of the Company by adding a new article 6 which replaces and supersedes the previous article 6. The new article 6 shall be read as follows:

##### **" Art. 6. Capital.**

6.1 The share capital is fixed at forty six thousand five hundred Euros (46,500 Euros) represented by:

1. fifteen thousand five hundred (15,500) class "A" shares (the "Class A Shares"),
2. fifteen thousand five hundred (15,500) class "B" shares (the "Class B Shares"),
3. fifteen thousand five hundred (15,500) class "C" shares (the "Class C Shares"),

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The Class A, B and C Shares are together referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the "shareholders", and each a "shareholder".

6.3 The features of the different classes of Shares are outlined in the present Articles.

6.4 In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts, one for each class of Shares, into which any premium paid on any class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The share premium accounts are at the free disposal of the shareholders without prejudice to article 23.

6.5 The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a "Reserve Account"), one for each class of Shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the shareholders without prejudice to article 23."

#### *IV. Resolution*

In addition to the above, the Sole Shareholder decides to amend article 9 of the Articles relating to the modification of the capital and therefore decides to replace and supersede article 9.2 and add a new article 9.3. The new articles 9.2 and 9.3 shall be read as follows:

##### **" Art. 9. Modification of capital.**

9.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

9.3 In the case of repurchase and cancellation of Shares, such repurchase and cancellation shall be made in respect of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all or part of the Shares in issue in such class(es) of Shares. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such class of Shares plus

the amount of the share premium allocated to such class of Shares in the relevant class of share premium account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each connected Specific Asset (as defined under clause 23) at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Company Law and the Articles as determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the "Cancellation Value"). Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company."

#### *V. Resolution*

Further, the Sole Shareholder decides to modify article 23 of the Articles of the Company relating to the allocation of dividends by adding new articles 23.2 and 23.3 which replace and supersede previous articles 23.2 and 23.3. The articles 23.2 and 23.3 shall be read as follows:

#### **" Art. 23. Distribution of dividends.**

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits as follows:

23.2.1 Each class of Shares shall confer on the holder(s) of such class the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has an interest) was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such class of Shares (such asset being a "Specific Asset" in relation to such class of Shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding Shares class (and to no other class of Shares).

23.2.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of Shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a "Specific Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

23.2.3 The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

23.2.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

23.2.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

23.2.6 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the share premium account corresponding to the class of Shares concerned and out of the Reserve Account corresponding to the class of Shares concerned only to the holders of the class of Shares concerned.

23.2.7 Distribution shall be done by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

23.2.8 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Company Law.

23.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends on each class of Shares to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 23 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Company Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

"Commercial Real Estate Loans S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, organisé sous la forme de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 157337, représentée par son associé commandité Commercial Real Estate General Partner S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157317, agissant pour le compte de son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1 et son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - Axa CRE Senior 1.

Ici représentée par Mademoiselle Julia Journée, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (ci-après "Associé Unique") de "Commercial Real Estate Loans Holding S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157767 et constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 803 (page 38508) en date du 23 avril 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société, demande au notaire d'acter que les résolutions ont été prises conformément à l'article 67 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui dispose que lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions ci-dessous.

Etant précisé que la Société a 31.000 (trente et un mille) actions en circulation dont 15.500 (quinze mille cinq cents) actions sont détenues par Commercial Real Estate Loans S.C.A. agissant pour le compte de son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1 (ci-après "Compartiment 1") et les autres 15.500 (quinze mille cinq cents) actions sont également détenues par Commercial Real Estate Loans S.C.A. agissant pour le compte de son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1 (ci-après "Compartiment 2").

#### I. Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à quarante six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-) par l'émission de quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles actions (ci-après "Nouvelles Actions"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

L'Associé Unique agissant pour le compte de son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2 déclare souscrire la propriété et payer intégralement les Nouvelles Actions au travers d'un apport en numéraire pour un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-), qui se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### II. Résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories d'actions et de ré-allouer les quarante six mille cinq cents (46.500) actions de la Société à trois différentes catégories d'actions traçantes:

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions traçantes de Classe A d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, reflétant le compartiment CRE Senior 1 de la Société (ci-après "Sous-Holding 1") lui-même détenu par le Compartiment 1;

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions traçantes de Classe B d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, reflétant le compartiment Axa -CRE Senior 1 de la Société (ci-après "Sous-Holding 2") lui-même détenu par le Compartiment 2;

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions traçantes de Classe A d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, reflétant le compartiment Axa -CRE Senior 2 de la Société (ci-après "Sous-Holding 3") lui-même détenu par Commercial Real Estate Loans S.C.A. agissant pour le compte de son compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2 (ci-après "Compartiment 3").

### III. Résolution

Suite à la décision énoncée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 en ajoutant un nouvel article 6 des statuts de la Société qui remplace et annule l'ancien article 6. Le nouvel article 6 sera désormais rédigé comme suit:

#### " Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante six mille cinq cents euros (46.500 euros) représenté par:

1. quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie «A» (les «Actions de Catégorie A»),
  2. quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie «B» (les «Actions de Catégorie B»),
  3. quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie «C» (les «Actions de Catégorie C»),
- d'une valeur nominale de un (1) euro chacune.

6.2 Les actions de catégorie A à C sont ci-après reprises comme les «Actions». Les détenteurs d'Actions sont désignés ensemble ci-après comme les «actionnaires», et chacun individuellement comme un «actionnaire».

6.3 Les caractéristiques des différentes catégories d'Actions sont détaillées dans ces Statuts.

6.4 En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission, un pour chaque catégorie d'Actions sur lesquelles toute prime d'émission payée pour toute catégorie d'Actions sera transférée et sur lesquels chaque détenteur a un droit exclusif. Les comptes de prime d'émission sont à la libre disposition des actionnaires sans préjudice de l'article 23.

6.5 La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un «Compte de Réserve»), un pour chaque catégorie d'Actions, sur lesquels chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des actionnaires sans préjudice de l'article 23."

### IV. Résolution

Eu égard à ce qui précède, la partie comparante décide de modifier l'article 9 relatif à la modification du capital et par conséquent décide de remplacer et annuler l'article 9.2 et d'ajouter un nouvel article 9.3. Les nouveaux articles 9.2 et 9.3 seront désormais rédigés comme suit:

#### " Art. 9. Modification du capital.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

9.3 En cas de rachat et d'annulation des Actions, un tel rachat et une telle annulation se feront, relativement à une ou plusieurs catégories d'Actions, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble ou d'une partie des Actions émises dans la (les) catégorie(s) d'Actions concernée(s). En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une catégorie d'Actions, cette catégorie d'Actions donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale d'une telle catégorie d'Actions plus le montant de la prime d'émission allouée à cette catégorie d'Actions dans le compte de prime d'émission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Elément d'Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 23) à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous (i) dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts et tels que déterminés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires sur base d'un bilan intérimaire (la somme de ce montant étant la «Valeur d'Annulation»). Après le rachat et l'annulation des Actions des catégories d'Actions concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société."

### V. Résolution

Eu égard à ce qui précède, la partie comparante souhaite modifier l'article 23 des statuts de la Société relatif à la répartition des bénéfices et décide d'ajouter de nouveaux articles 23.2 et 23.3 qui remplacent et annulent les anciens articles 23.2 et 23.3. Les nouveaux articles 23.2 et 23.3 seront désormais rédigés comme suit:

#### " Art. 23. Répartition des bénéfices

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de l'allocation du solde des bénéfices nets comme suit:

23.2.1 Chaque catégorie d'Actions conférera au détenteur de cette catégorie le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt) a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette catégorie d'Actions (cet actif étant l'"Actif Spécifique" relatif à la catégorie d'Actions) et toutes pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la catégorie d'Actions correspondante (et à aucune autre catégorie d'actions).

23.2.2 Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux Actions de chaque catégorie pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auxquels elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le "Compte de Résultats Spécifique"). Toutes les dépenses et revenus liés aux Actifs Spécifiques doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats Spécifique correspondant.

23.2.3 Le solde de chaque Compte de Résultats Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

23.2.4 Si et pour autant que des réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, les soldes positifs des Comptes de Résultats Spécifiques doivent être utilisés pour ce but. Si et pour autant que possible, cette réserve devra être formée ou augmentée aux frais de chaque Compte de Résultats Spécifique, en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats Spécifique sur les profits montrés par les comptes annuels.

23.2.5 Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) en vertu duquel la réserve légale a été formée ou augmentée.

23.2.6 Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultats Spécifique et du compte de prime d'émission correspondant aux Actions de catégories concernées et à partir du Compte de Réserve correspondant aux Actions de catégories concernées uniquement aux propriétaires des Actions de catégories concernées.

23.2.7 Les distributions doivent toujours être faites en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

23.2.8 Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Actions rachetées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi sur les Sociétés.

23.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires sur chacune des catégories d'Actions aux actionnaire(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 23 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés en avant et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées à la réserve établie en vertu de la Loi sur les Sociétés ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait réalisés doivent être remboursées par les actionnaire(s)."

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. JOURNEE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31297. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083568/294.

(120117936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

### **Troc Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.028.

#### EXTRAIT

Le 2 juillet 2012 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, durant laquelle ladite assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée des Actionnaires confirme la démission de Monsieur Marc Smit en sa qualité d'Administrateur démissionnaire en date du 30 juin 2012, avec effet au 30 juin 2012, pour l'exécution de son mandat au sein de la société Troc Europe SA.

L'Assemblée des Actionnaires confirme l'élection de Monsieur Maxime Ray né le 22 mars 1982 à Orléans, France, demeurant professionnellement au 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat en qualité d'Administrateur prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
TROC EUROPE SA  
Signatures  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012084049/22.

(120118549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 19.671.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.*

Référence de publication: 2012084050/10.

(120118969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.773.067,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.609.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2012084051/10.

(120118970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.610.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012084059/10.

(120118782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.320.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084061/13.

(120118950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tinar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.320.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084062/13.

(120118951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**TMC Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.850.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 juillet 2012*

*Résolution*

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur unique de la société TMC Consult SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012084063/13.

(120117938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tumavero Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.539.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084066/13.

(120118946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---

**Tumavero Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.539.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012084067/13.

(120118947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

---